Flexico Group®
Ethical packaging solutions

LIVRE BLANC

COMMENT ANTICIPER LES IMPACTS DE LA RÉFORME DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE?

INTRODUCTION

Septembre 2013 : le gouvernement français se saisit pour la première fois du sujet de l'économie circulaire pour le porter au plus haut niveau politique.

Août 2015 : la loi relative à la transition énergétique est votée. Celle-ci comprend notamment un volet lié au recyclage du plastique et à l'économie circulaire.

Avril 2018 : le ministère de la transition écologique et solidaire rend publique sa feuille de route pour préparer la transition vers l'économie circulaire.

Été 2019 : c'est la période attendue pour transformer la feuille de route en loi dédiée à l'économie circulaire.

En quatre dates et six années, l'économie circulaire et le recyclage du plastique sont passés des bonnes intentions aux actes concrets. Il faut dire qu'il y a urgence : 10 tonnes de plastique sont produites par seconde dans le monde. Or, seule une petite quantité de ce plastique est récupérée et valorisée : une fraction estimée par l'ONU à 9% seulement. Du côté de la gestion des déchets, 12% du plastique consommé est incinéré. Tout le reste termine donc sa vie dans la nature, les décharges à ciel ouvert, les cours d'eau et les océans. Selon la fondation Ellen MacArthur, il pourrait y avoir plus de plastique que de poisson dans les océans en 2050.

À l'échelle mondiale, la tendance n'est malheureusement pas en train de s'inverser, car la croissance mondiale et la demande de plastique sont importantes. Pire : au cours des dix dernières années, le monde a produit plus de plastique que durant tout le vingtième siècle. Pourtant, des solutions existent : le plastique est aujourd'hui largement collectable et recyclable. Mais en la matière, la France accuse un retard important par rapport à ses voisins européens. Sur le simple exemple des bouteilles en plastique, les Allemands parviennent à en recycler 90% contre un peu plus de la moitié pour les Français.

La solution à ce problème complexe est multiple : c'est un enjeu qui concerne les consommateurs, les pouvoirs publics, les industriels et les professionnels de l'emballage. Pour accélérer la transition vers une économie plus verte, un objectif est fixé par l'État : 100 % du plastique utilisé doit être recyclé à partir de 2025. C'est une démarche nécessaire pour démocratiser et encourager l'économie circulaire, et un sujet économiquement et écologiquement responsable. Toutefois, cette transition n'est pas automatique. Ce sont de multiples filières (bâtiment, automobile, équipements électriques et électroniques, emballage…) qui devront s'adapter et se transformer en profondeur. Un défi fondamental pour nous-mêmes, nos industries, nos clients, mais surtout pour nos enfants et les générations futures.

Ce livre blanc vous donne toutes les clés pour comprendre les objectifs de ce changement annoncé afin de prendre les bonnes décisions et d'anticiper les impacts de cette transformation. En tant que professionnels de l'emballage plastique, nous suivons de près cette réforme, qui nous tient à coeur, tant pour nous-mêmes que pour nos clients.

PARTIE 1 - L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : RETOUR AUX FONDAMENTAUX

➔ Comment allier les immenses avantages de l'emballage plastique avec nos préoccupations écologiques et sociétales ? Devant cette équation en apparence insoluble se dresse pourtant une solution : l'économie circulaire. C'est une nouvelle donne qui pourrait bien transformer en profondeur nos habitudes de consommation et de production. Dans un monde aux ressources finies, il est temps de réinventer notre société tous ensemble.

1 *QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?*

Le concept est relativement nouveau au regard de l'histoire industrielle. C'est en 2002 que sort aux États-Unis le livre «Cradle to Cradle: Remaking the Way We Make Things», écrit par William McDonough et Michael Braungart. Cet ouvrage qui pose les bases de l'économie circulaire a un retentissement mondial et sera traduit en 12 langues. Dès lors, une extraordinaire vague de réflexion, d'idéation et de créativité va embrasser de nombreux laboratoires, entreprises, agences gouvernementales et associations partout dans le monde.

A - Qu'entend-on exactement par économie circulaire ?

Le but de l'économie circulaire est de promouvoir la réutilisation de matériaux existants dans la création de nouveaux produits, plutôt que d'extraire et d'utiliser de nouvelles ressources dans le cycle de production. En transformant des déchets en ressources, l'économie circulaire devient restaurative et régénérative, tout en gardant le même niveau de qualité et d'exigence quant à la conception des produits.

Elle peut donc être définie comme un cycle de développement positif continu qui impacte la préservation des ressources. Selon la fondation Ellen MacArthur, qui est très engagée dans l'économie circulaire, celle-ci repose sur trois grands piliers :

La préservation et le développement du capital naturel en contrôlant les stocks de ressources finies et en équilibrant le flux des ressources renouvelables.

- L'optimisation de l'exploitation des ressources en favorisant la circulation des produits, composants, et matériaux à leur meilleur niveau de performance dans le cycle biologique et technique.

- La création des conditions propices au développement d'un système vertueux en identifiant et éliminant les externalités négatives.

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable.

B - Le linéaire et le circulaire : deux approches irréconciliables

Intrinsèquement liée à notre mode de consommation depuis des décennies, l'approche linéaire consiste à extraire, fabriquer et jeter. Une machine à laver, un téléphone, un meuble… lorsqu'ils sont hors d'usage ou qu'un changement est nécessaire, avec le cycle linéaire, on s'en débarrasse avant d'acheter un produit nouveau. C'est une habitude de consommation héritée des Trente Glorieuses qui se base sur des postulats très différents de notre réalité actuelle. Consommation et progrès sont alors intimement liés, l'énergie fossile semble infinie et la pollution n'est pas une priorité, ni même un débat.

Ce modèle est aujourd'hui au bord de la rupture. Il serait même irresponsable de souhaiter le perpétuer.

L'alternative réside donc dans l'économie circulaire : grâce à la valorisation des déchets, il devient possible de donner une seconde vie à des matériaux et des objets en fin de vie. Pour que cette option fonctionne, elle doit impliquer tous les acteurs concernés.

Pour les consommateurs, il faut apprendre à consommer de façon plus responsable et mieux trier les déchets. Pour les collectivités locales, il est nécessaire de recycler et valoriser plus de déchets. Pour les entreprises, il est crucial d'intégrer l'écoconception, l'incorporation de matières recyclées, le réemploi et la réparation dans les processus de production, tout en renforçant le tri et la gestion des déchets. Enfin, la puissance publique doit impulser la dynamique en particulier dans le cadre des projets de loi, des actions de sensibilisations et de répressions, mais également via le levier économique des appels d'offres et de la commande publique.

C - Les champs d'application de l'économie circulaire

Les champs d'application de l'économie circulaire
La transition vers l'économie circulaire est un processus qui sera étalé sur plusieurs années. Mais entre aujourd'hui et 2025, le temps n'est pas si long, car les efforts à fournir sont nombreux.

L'approvisionnement durable
Les industriels doivent intégrer les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées dans la production. Toutes les matières premières doivent répondre à des cahiers de charges précis pour davantage de responsabilités. Des ressources minières à l'huile de palme, en passant par le sable, le coton, le pétrole ou les terres rares, entre autres exemples, il sera nécessaire de veiller et de compenser le travail lié à leur extraction et leur exploitation. Un travail de sourcing qui concerne particulièrement les services achats dont le rôle et les missions seront impactés.

L'écoconception
Les entreprises devront prendre en compte les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit. Comment limiter la consommation énergétique de la production ? Comment rendre une ligne de production plus économe en énergie ? Comment fabriquer mieux avec moins ? Autant de questions qui s'intègrent dans une démarche d'écoconception où ingénieurs et designers devront travailler main dans la main.

L'écologie industrielle et territoriale
Le but est ici de pouvoir mutualiser les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire entre plusieurs acteurs économiques. Une transversalité qui permet à la fois de mieux consommer, de réduire les coûts et de travailler plus efficacement dans un réseau industriel et professionnel. Les gestionnaires d'infrastructures et les services généraux seront en première ligne.

L'économie de la fonctionnalité
De la gestion de l'obsolescence programmée à la remise en question de la propriété d'un produit, l'économie de la fonctionnalité vise avant tout à changer les habitudes d'achats et de consommation des particuliers et des entreprises. Cela passe, par exemple, par le fait de privilégier l'usage à la possession ou à profiter d'un service plutôt que d'un bien. Un travail que le marketing et la communication devront intégrer dans leurs stratégies.

La consommation responsable
Que l'acheteur soit public ou privé, particulier ou professionnel, l'économie circulaire favorise la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat. Une initiative qui encourage la réparation, les achats d'occasion, le don et la réutilisation d'objets et de matériaux. La consommation responsable implique également une meilleure gestion des déchets, notamment en facilitant leur valorisation et leur réutilisation. La production devra faire évoluer ses processus et ses habitudes de travail

2 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE AVANCÉE PORTÉE AVEC CONVICTION PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Si les emballages ont de multiples avantages en termes de conditionnement, de transport et de protection des produits, il est aujourd'hui impossible de ne pas se préoccuper de l'impact du plastique sur notre écosystème.

A - L'appareil législatif mobilisé en faveur de l'économie circulaire

Depuis plusieurs années, l'économie circulaire, et plus largement l'écologie et le développement durable, sont des sujets sur lesquels l'appareil législatif est très mobilisé. Plusieurs grandes lois ont en effet été votées ou sont en discussion
.
La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République : c'est la loi NOTRe du 7 août2015 qui vise à décentraliser les pouvoirs et à transformer l'organisation du territoire. De nouvelles compétences sont ainsi confiées aux régions, dont l'aménagement durable. Les conseils régionaux doivent s'engager contre la pollution de l'air et pour la maîtrise et la valorisation de l'énergie, ainsi que pour une meilleure gestion des déchets, entre autres sujets.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : cette loi dite « LTE » du 17 août 2015 a fixé de nombreux objectifs à atteindre. On peut citer la réduction de 10% de déchets ménagers d'ici 2020, l'objectif de 65% de déchets non dangereux non inertes recyclés en 2025, une baisse de 50% de mise en décharge d'ici 2025, l'extension des consignes de tri, mais aussi la pénalisation de l'obsolescence programmée, et l'interdiction des sacs et de la vaisselle jetable en plastique. C'est également cette loi qui a défini l'économie circulaire , en tant que nouvelle norme juridique opposable.

La loi contre le gaspillage alimentaire : cette loi du 11 février 2016 comporte plusieurs mesures pertinentes pour une démarche zéro déchet, dont l'obligation des supermarchés de plus de 400 m2 à donner leurs invendus alimentaires s'ils sont sollicités par des associations. Elle pénalise également la destruction volontaire de la nourriture encore consommable.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : si cette loi du 8 août 2016 s'inscrit dans une démarche écologique au sens large, elle a également intégré des mesures qui concernent directement les industriels comme l'interdiction des microbilles de plastique dans les cosmétiques et des cotons tiges en plastique.

La loi pour l'économie circulaire : c'est actuellement un projet de loi qui est toujours en discussion et qui est l'aboutissement de cinq mois de concertation et de réflexion. Si l'ambitieuse feuille de route pour l'économie circulaire a été dévoilée le 23 avril 2018 par le Premier ministre, les informations qui ont fuitée sur l'avant-projet de loi en janvier 2019 confirment que celle-ci ne comporterait que six articles, dont l'un qui généralise les ordonnances pour légiférer sur le sujet. Dans un climat social complexe qui a engendré plusieurs reports, Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a confirmé que la loi sur l'économie circulaire devrait être discutée d'ici l'été 2019.

B - Des arguments économiques qui séduisent les entreprises et l'État

L'économie circulaire n'est pas seulement une grande ambition présidentielle (Emmanuel Macron, alors en campagne présidentielle avait fixé un objectif de 100 % d'économie circulaire, sans toutefois préciser de date). C'est également un nouveau modèle auquel consommateurs et entreprises se préparent.

En effet, si l'économie linéaire a créé de la valeur et a été source de progrès, elle a aussi largement contribué à la destruction progressive de notre planète. Or, au-delà de l'impérieuse nécessité de changer de modèle sur les plans économique et philosophique, l'économie circulaire n'est en rien un retour en arrière ou une ode à la décroissance.

C'est en effet, un nouveau modèle de prospérité qui repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant sa destruction finale. Chaque réparation, réutilisation ou recyclage engendre ainsi de la valeur. Les entreprises se mobilisent pour créer de nouveaux marchés liés à l'intermédiation, à la réutilisation, à la gestion et à la production de manière écologique et responsable.

L'économie circulaire est génératrice d'emplois locaux, non délocalisables et le cheminement d'un produit n'est plus unique. Selon sa composition, les besoins des consommateurs et la capacité d'innovation et de production des industriels, cette approche transformative offre de nouvelles sources de croissance pour les entreprises. Le coût de production est réduit et l'économie circulaire facilite également l'agilité des entreprises qui peuvent désormais puiser leurs matières premières dans les produits existants, plutôt que de les faire venir à grands frais d'un autre continent.

3 COMMENT S'ARTICULE LA RÉFORME DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN FRANCE ?

De l'intention aux projets de loi, l'économie circulaire est un projet de société qui se nourrit de nombreuses réflexions et dont les ambitions sont généralement soulignées par les parties prenantes.

A - L'économie circulaire dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTE)

212 articles, 150 heures de débats publics, 970 amendements adoptés et 10 mois de travail. Ce sont les chiffres clés de la LTE qui est une loi d'envergure. Cette dernière a pour objectif de préparer l'économie française à un monde qui n'est plus gouverné par les énergies fossiles et qui doit assumer ses responsabilités en matière de protection de l'environnement.

Parmi les nombreux sujets évoqués par la LTE, l'économie circulaire a une place importante. C'est ainsi que l'article L.110-1-1 du Code de l'environnement prévoit désormais que « la transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ». C'est depuis la LTE que la future loi sur l'économie circulaire puise ses racines. Le mouvement est lancé, il faut à présent l'encourager.

B - La feuille de route proposée par le gouvernement

C'est pour préparer la loi sur l'économie circulaire que le gouvernement a mis en place une feuille de route. Celle-ci doit cadrer de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire. Après six mois de consultations, la feuille de route pour l'économie circulaire a été rendue publique en avril 2018 et comprend 50 mesures pour réconcilier l'économie avec l'environnement.
Et il y a urgence, car les marges de progrès sont considérables. La France ne valorise que 39% de ses déchets ménagers contre 65% pour les Allemands. Concernant le plastique, la collecte et le recyclage ne sont guère mieux lotis. Seuls 20 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés quand la moyenne européenne est de 30 %. Or, d'ici 2025, la loi impose de tendre vers le taux de 100 % de plastiques recyclés. Et la marche est haute, car 2025, c'est presque demain.

La feuille de route propose ainsi :

- 7 mesures pour mieux produire : incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans les produits, gérer les ressources de façon plus soutenable…
- 9 mesures pour mieux consommer : afficher une information sur la réparabilité des appareils électroniques, intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire…
- 24 mesures pour mieux gérer nos déchets : adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination, revoir le fonctionnement de la gestion des déchets du bâtiment en rendant la collecte plus efficace…
- 10 mesures pour mobiliser tous les acteurs : faire de la commande publique un levier pour déployer l'économie circulaire, mener un effort de communication inédit pour mobiliser les citoyens et les entreprises...

Enfin, dernière initiative en date : le lancement d'un pacte national le 21 février 2019 qui s'inscrit dans la lignée de la feuille de route, où le gouvernement, des entreprises françaises et des ONG s'engagent en faveur de l'économie circulaire. Il s'agit d'une déclinaison du «Plastics Pact» de la Fondation Ellen MacArthur qui a été initiée au Royaume-Uni. En France, on retrouve ainsi Auchan, Biscuits Bouvard, Carrefour, Casino, Coca-Cola, Danone, Franprix, L´Oréal, LSDH, Monoprix, Nestlé, Système-U, Unilever, la Fondation Tara Expéditions et le WWF France, qui souscrivent à une vision commune de l'économie circulaire dans laquelle le plastique, source de pollution majeure, ne devient jamais un déchet.

4 IMPACT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN FRANCE ET EN EUROPE

Dans un monde interconnecté, la question du climat, du développement durable et de l'économie circulaire n'est pas propre à un pays. Les marchandises et les matières premières viennent de partout, sont transportées, transformées dans un pays, utilisées ailleurs et éventuellement recyclées sur un autre continent. C'est la raison pour laquelle la France ne peut pas tout faire toute seule. En la matière, l'Union Européenne a aussi un rôle à jouer en tant que leader et régulateur.

A - Un plan d'action européen ambitieux

Le 2 décembre 2015, l'Union Européenne a adopté un plan d'action en faveur de l'économie circulaire, contenant notamment un ensemble de propositions législatives relatives aux déchets. Ces mesures s'intègrent à l'ensemble du cycle de vie d'un produit, de sa conception à sa destruction en passant par sa production, sa consommation et sa réutilisation. L'objectif est de limiter la consommation de matières nouvelles non issues de produits existants, de réduire les déchets, la consommation d'énergie et donc, les émissions de gaz à effet de serre.

Au cours des vingt dernières années, la plupart des pays membres de l'Union Européenne ont amélioré leur gestion des déchets. En 1995, 64% des déchets municipaux étaient mis en décharge. En 2000, ce taux est passé à 55%, puis à 24% en 2016. Dans le même temps, le taux moyen de recyclage est passé de 25% en 2000 à 46% en 2016. Toutefois, ces données ne doivent souffrir d'aucun triomphalisme. La route est encore longue pour créer une vraie économie circulaire et il existe de grandes disparités entre les pays membres. Pourtant, le plan européen est audacieux et ambitieux, et contribue à accroître une dynamique nouvelle qui concerne les pouvoirs publics, les industriels et les consommateurs.

B - L'économie circulaire, un vecteur de création d'emplois en France

Entre 300 000 et 800 000.
C'est le nombre estimé de création d'emplois provoqués par l'économie circulaire selon différentes études réalisées par le gouvernement français et le Club de Rome. Le passage de l'économie linéaire à l'économie circulaire permettrait donc d'augmenter la richesse du pays et de réduire les gaz à effet de serre. Un changement gagnant-gagnant pour des emplois qui concernent tous les niveaux de qualification. Selon l'association Zero Waste France, le rapport serait d'un à trente sur la valorisation. Traiter 10 000 tonnes de déchets en décharge nécessite l'emploi d'une seule personne, quand leur recyclage permettrait d'en employer trente. Tous les territoires sont donc concernés pour des emplois répartis de manière homogène. Chez les industriels, ces changements impactent la conception, mais également la ligne de fabrication et la vente. Ingénieurs, designers, ouvriers, commerciaux, marketeurs, juristes… beaucoup de métiers pourraient faire évoluer leur attribution et recruter davantage pour relever de nouveaux défis.

Enfin, il est à noter que les créations d'emplois liées à l'économie circulaire concernent aussi les professionnels de la réparation et du reconditionnement. Un secteur qui compte de nombreuses opportunités de réinsertion et de contrats de professionnalisation pour les jeunes sans diplôme ni qualification.

Flexico Group®

Ethical packaging solutions

Retrouvez nos équipes :

_ FRANCE
Flexico SARL
Phone : +33 (0)3 44 49 49 49
E-mail : france.commercial@flexico.fr
www.flexico.com

_ EXPORT
Flexico SARL
Phone : +33 (0)3 44 49 59 30
E-mail : export.commercial@flexico.fr
www.flexico.com

_ ALLEMAGNE
Flexico Verpackungen GmbH
Phone : +49 (0) 9187 97 050
E-mail : info@flexico.de
www.flexico.com

_ BELGIQUE
Minigrip development
Phone : +32 (0) 53 51 00 61
E-mail : info@minigripdev.be
www.flexico.com

_ ESPAGNE
Comercial Flexico S.A.U
Phone : +34 (0) 93 268 40 77
E-mail : info@flexico.com
www.flexico.com